BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 juillet 2020	***N° 2020-179***

Convocation du 17 juillet 2020
Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Alain CAZABONNE à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

ABSENT(S) :

M. Philippe POUTOU.

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 juillet 2020**	***Délibération***
	Direction ressources et ingénierie financière **Service dette et partenariat privé**	***N° 2020-179***

SAINT AUBIN DE MEDOC - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition foncière et construction de 41 logements locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, Domaine de Villepreux, Route de Picot et Route de l'Oustaou Vieil, lieudit Villepreux- Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 381 905 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM) Clairsienne a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts d'un montant global de 4 381 905 €. Ces emprunts sont des types Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et Prêt Locatif à Usage Social (PLUS). Ces prêts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et sont destinés à financer l'acquisition foncière et la construction, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 41 logements collectifs locatifs sociaux (26 PLUS, dont 7 maisons et 15 PLAI, dont 2 maisons). Cette opération dénommée « Domaine de Villepreux » se situe Route de Picot et Route de l'Oustaou Vieil, lieudit Villepreux sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations,

VU la décision de financement numéro 20173306300128 du 29 décembre 2017 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

VU le contrat de prêt n° 109652, ligne 5370767 de 585 423 € (PLAI foncier), ligne 5370766 de 899 265 € (PLAI), ligne 5370769 de 1 062 148 € (PLUS foncier) et ligne 5370768 de 1 835 069 € (PLUS), ci-annexé, signé le 18 mai 2020 par la Caisse des dépôts et consignations, préteur, et le 25 mai 2020 par la SA d'HLM Clairsienne, emprunteur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la SA d'HLM Clairsienne, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexé à ladite délibération,

DECIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à la SA d'HLM Clairsienne à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 109652, ligne 535370767 de 585 423 € (PLAI foncier), ligne 5370766 de 899 265 € (PLAI), ligne 5370769 de 1 062 148 € (PLUS foncier) et ligne 53537076 de 1 835 069 € (PLUS), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), 41 logements collectifs locatifs sociaux (26 PLUS, dont 7 maisons et 15 PLAI, dont 2 maisons). Cette opération dénommée « Domaine de Villepreux » se situe Route de Picot et Route de l'Oustaou Vieil, lieudit Villepreux sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Article 3 : de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie et les éventuels avenants à intervenir avec la SA d'HLM Clairsienne.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 JUILLET 2020** **PUBLIÉ LE :** **28 JUILLET 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA